



Assemblée générale

Distr. limitée
20 février 2024
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

Session d'organisation

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Préparatifs de la Conférence : organisation et procédure

Projet de décision déposé par les Coprésidents du Comité préparatoire

Nouvelles modalités de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

Le Comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Nouvelles modalités de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [78/231](#) du 22 décembre 2023, dans laquelle elle a décidé d'organiser, en 2025, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et s'est félicitée de l'offre du Gouvernement espagnol d'accueillir la Conférence,

1. *Décide* que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement :

a) Se tiendra en Espagne à la mi-2025, au niveau politique le plus élevé possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement, des ministres concernés, dont les ministres des finances, des affaires étrangères et de la coopération pour le développement, et de représentants spéciaux et d'autres représentants, selon qu'il conviendra ;

b) Donnera lieu à l'adoption d'un document final négocié et convenu au niveau intergouvernemental et à l'élaboration d'un rapport dans lequel figurera une synthèse des séances plénières, tables rondes et autres débats de la Conférence.



2. *Décide également* que la Conférence et son processus préparatoire seront ouverts à la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées ou des observateurs de ses propres travaux, conformément aux modalités qui ont régi les précédentes conférences internationales sur le financement du développement, et *compte* que les gouvernements hôtes et le Secrétariat s'efforceront de faciliter une telle participation, selon que de besoin ;

3. *Décide en outre* :

a) D'inviter les autres organisations intergouvernementales concernées, les institutions financières internationales et les autres organes internationaux intéressés qui ont été accrédités auprès des précédentes Conférences internationales sur le financement du développement à Monterrey, Doha et Addis-Abeba ou de leurs processus de suivi, ainsi que les organismes et organes compétents du système des Nations Unies, dont les membres associés aux commissions régionales¹, à participer aux débats tenus dans le cadre de la Conférence et de son processus préparatoire, selon le cas, conformément au Règlement intérieur de celle-ci ;

b) D'inviter les organisations intergouvernementales intéressées qui n'étaient pas accréditées auprès des conférences et réunions mentionnées au paragraphe 3 a) à demander leur accréditation en suivant la procédure établie à cet effet, sous réserve de l'approbation du Comité préparatoire ou de l'Assemblée générale.

4. *Réaffirme* qu'il importe que toutes les parties prenantes concernées, notamment la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, participent effectivement à la Conférence et à son processus préparatoire, et décide :

a) D'inviter les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ainsi que celles accréditées auprès des conférences et réunions mentionnées au paragraphe 3 a) à s'inscrire auprès du Secrétariat pour participer à la Conférence et à son processus préparatoire ;

b) De demander à son président de dresser une liste de représentants d'autres organisations non gouvernementales concernées, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé qui pourraient participer à la Conférence et à son processus préparatoire, en tenant compte des principes de transparence et de représentation géographique équitable, ainsi qu'en veillant à la parité des genres, et de la soumettre aux États Membres pour examen suivant la procédure d'approbation tacite, avant de la lui présenter afin qu'elle puisse se prononcer sur une telle participation² ;

5. *Décide* que les préparatifs de fond devraient être réalisés d'une manière aussi efficace et structurée que possible en faisant appel à une large participation et que, à cette fin, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, par l'entremise de son Bureau du financement du développement durable et des organismes compétents des Nations Unies, notamment les commissions régionales, agissant dans le cadre de leurs mandats et dans la limite des ressources disponibles, devraient fournir l'appui nécessaire à la Conférence et à son processus préparatoire ;

¹ Anguilla, Aruba, Bermudes, Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales, Curaçao, Guam, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Porto Rico, Saint-Martin (partie néerlandaise) et Samoa américaines.

² La liste comprendra les noms proposés et ceux qui auront été retenus. Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou membre d'une institution spécialisée ayant une réserve à formuler à cet égard indiquera ses motifs au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et au demandeur.

6. *Invite* les commissions régionales, avec l'appui des banques régionales de développement et des autres entités pertinentes, à tenir, selon qu'il conviendra, des consultations régionales qui pourront être utiles aux préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ;

7. *Invite* le Conseil économique et social à contribuer aux préparatifs de la Conférence, selon qu'il convient, y compris dans le cadre du forum du Conseil sur le suivi du financement du développement et de la réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui aura lieu durant ledit forum en 2024.
